

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2022
CONSEIL MUNICIPAL DE LACAPELLE BIRON

Présents : Mesdames DELCOUSTAL Agnès, DEN HEIJER Johanna, DESPONT Annie, LAFON Nadine, MARTIAL Marie, Messieurs BALSE Ludovic, COURATIN Gérard, DEBIARD Michel, LAFON Joël, MALBY Patrice

Excusée : HOOGENBERG Jacoba

Secrétaire de séance : DEBIARD Michel

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2022

Les élus approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2022.

DÉLIBÉRATIONS

MOTIONS :

Les élus votent à l'unanimité les deux motions ci-jointes :

- Motion de l'AMF 47 concernant le « Zéro Artificialisation Nette des Sols » et demandant un traitement différencié entre zones urbaines et zones rurales

Délib. 202206

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

- Motion lancée par le conseil départemental et soutenu par l'AMF 47 et l'AMR 47 concernant la désertification médicale

Délib. 202207

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

LA POSTE

Monsieur LEFÈVRE, responsable de La Poste, a rencontré des élus le 25 février. Il confirme le souhait de La Poste de fermer le bureau tout en maintenant le service postal avec soit une agence postale communale, soit un point Poste chez un commerçant. Pour l'Agence Postale communale, la Poste s'engage à payer tous les frais d'installation de l'agence dans les locaux de la mairie. La commune est ensuite chargée de l'embauche et du salaire d'une personne sur la base de 15 heures par semaine. La Poste verse en contrepartie une indemnité compensatrice mensuelle s'élevant à 1209,00 € par mois et révisable chaque année et s'engage à former la personne recrutée. La Poste met également en place un point numérique pour le public.

Après avoir entendu ces éléments, les élus décident à l'unanimité la fermeture du bureau et l'ouverture de l'Agence Postale Communale qui devrait ouvrir au 1^{er} février 2023.

Délib. 202209

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

ENTRETIEN CHEMINS RURAUX

Madame le Maire explique la nécessité de commander du calcaire afin de restaurer les chemins abîmés. Deux devis ont été demandés à Fumel Vallée du Lot : un d'un montant de 240,00 € HT (soit 288,00 € TTC) et un de 120,00 € HT (soit 144,00 € TTC) qui ont été acceptés à l'unanimité.

Délib. 202208

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

PERSONNEL MUNICIPAL

Les élus approuvent les fiches de poste rédigées pour les deux postes pour lesquels un appel à candidature a été lancé : un Adjoint Polyvalent de restauration et un Adjoint Technique Polyvalent d'Entretien. Nadine LAFON précise que 4 candidatures ont été reçues pour le poste APR et 10 pour le poste ATPE. La commission ad hoc examinera les dossiers et convoquera les candidats retenus pour un entretien.

TRAVAUX

Sécurisation

Les travaux ont débuté le 22 février et se déroulent correctement. Toutefois, il est apparu qu'une canalisation d'eau pluviale passant sous la chaussée était fissurée. Son remplacement a dû être opéré et le surcoût, accepté à l'unanimité, est de 3864,00 €.

Salle de réunion

Les dalles de plafond de la salle de réunion attenante à la salle polyvalente ont été renouvelées ainsi que l'éclairage et les radiateurs. La peinture des murs sera réalisée avec un chantier participatif.

Cuisine de la salle polyvalente

Le nettoyage et la réfection de la peinture sont en cours. Des devis seront demandés pour compléter l'aménagement avec crédences en inox et lave-vaisselle.

Espace pour déchets verts

Le devis de nettoyage d'un terrain communal pour y déposer les déchets verts communaux s'élève à 1693,50 €. Ce devis de l'entreprise COURRIÈRE est accepté à l'unanimité.

Nettoyage du bief du moulin

Le nettoyage a été terminé après huit matinées de chantier participatif auquel ont participé une douzaine de Capelains. Le technicien rivière du SMAVLOT rencontre David DENTON le 2 mars pour le griffage du cours d'eau au niveau du moulin.

Fibre

Free souhaite planter des poteaux tout le long de la route entre Le Carre et les Araires. Les élus demandent que la ligne soit enterrée.

Le Moulinal

Les travaux de sécurisation le long de la départementale sont en cours.

FOIRE DU 27 MARS

La commission des marchés a souhaité que la reprise des marchés, le dimanche 27 mars, soit marquée par un événement plus important : la « foire de printemps ». Les membres de la commission présentent les stands qui seront présents. Les élus acceptent le paiement de 250 € pour offrir des promenades à poney aux enfants.

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

Madame la Maire demande aux élus de prévoir les dépenses qui devront être inscrites au budget 2022. La commission des chemins doit en particulier se réunir.

TOURISME

Michel DEBIARD demande que soit réactivé le projet de publication des circuits pédestres de la commune et propose que les panneaux installés sur la place des Justes soient utilisés pour renseigner les visiteurs : circuits de randonnée, plan de Lacapelle-Biron...

Il propose également qu'une réflexion soit menée sur l'aménagement du terrain qui a été nettoyé près de la fontaine du Tuquet.

Johanna DEN HEIJER demande que la signalétique dans le village soit révisée et mise à jour.

RÉUNION DU SMAVLOT

Gérard COURATIN informe les élus de la décision du comité Lède du SMAVLOT d'assurer l'entretien du bras de la Lède depuis le moulin jusqu'en-dessous de la salle polyvalente.

LE « 47 du 47 »

La randonnée départementale aura lieu le 3 avril. Un point de ravitaillement sera mis en place sur la place du 21 mai 1944.